

# PROCÈS-VERBAL

Rencontre tenue le 28 mai 2024 à 19 h

## Présents

- Président **Pierre-Alexandre Grenier**, Groupe Bellemare (organisme du milieu)
- Secrétaire **Lauréanne Daneau**, Conseil régional de l'environnement Mauricie (organisme voué à l'environnement)
- **Stéphane Comtois**, directeur général d'Énercycle (Exploitant)
- **Johanne Champagne**, MRC de Maskinongé (MRC)
- **Marc Bastien**, Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès (Municipalité locale)
- **Martin Nolet**, citoyen
- **Linda Nolet**, citoyenne-observatrice

Observatrice

- **Julie Bourassa**, Énercycle

## 1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président, M. Grenier, constate le quorum et souhaite la bienvenue à tout le monde. Comme il y a une nouvelle personne au comité, Mme Nolet, un tour de table de présentation est effectué.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Grenier lit l'ordre du jour et demande s'il y a des modifications à y apporter. Le comité demande les ajouts suivants : 3. Nomination de la présidence du comité, Varia Date de la présentation de projet, diffusion des activités du comité de vigilance, visite du LET, révision des statuts et règles de fonctionnement et comité de vigilance du LET de Champlain.

Il est proposé par Mme Champagne et appuyé par M. Comtois d'adopter l'ordre du jour modifié.

*Adopté à l'unanimité.*

### **3. NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE**

Retour sur le processus de nomination de la présidente du comité, il est mentionné que les discussions sont allées vite et tout le monde intéressé par cette fonction ne s'est pas senti à l'aise de se porter volontaire. Il est suggéré de préciser dans les statuts et règles de fonctionnement les modalités de nomination pour s'assurer que la prochaine fois, le comité veille à ce que le processus soit équitable. Le malaise étant nommé, la personne qui occupe la fonction de présidente de comité est tout de même confirmée dans son rôle.

La secrétaire rappelle les membres du comité sont nommés pour une durée de 4 ans, mais la présidence peut être changée quand le comité le décide. Il n'y a pas de durée de mandat pour la présidence. À tout moment, un membre du comité peut proposer un changement et devant plusieurs candidatures, un vote serait demandé.

### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 FÉVRIER 2024**

Un retour sur le procès-verbal est réalisé et plusieurs points sont abordés, notamment certaines questions qui méritent des réponses plus précises ou encore des questions pour lesquelles les réponses n'étaient pas suffisantes.

Le président rappelle qu'on ne peut pas ajouter de la nouvelle information dans un procès-verbal, mais qu'il est possible de reposer les questions aujourd'hui pour obtenir plus de détails. Les questions sont notées et seront abordées au cours de la présente réunion.

La secrétaire encourage également les membres à signaler les commentaires et corrections lors de l'envoi du procès-verbal dans les jours qui suivent la réunion, pendant que la séance est encore fraîche dans la mémoire de chacune et chacun. Le procès-verbal validé par le comité doit être transmis au ministère de l'Environnement dans un délai prescrit. À la réunion suivante, il est encore temps d'apporter des modifications mineures avant l'adoption du procès-verbal, mais idéalement l'exercice est fait en amont de l'envoi au ministère.

Il est proposé par M. Bastien et appuyé par M. Comtois d'adopter le procès-verbal tel que modifié.

*Adopté à l'unanimité.*

### **5. SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL**

**5.1 Sièges citoyens-observateurs vacants :** Le poste a été comblé à la suite d'un processus d'élections pour choisir parmi les deux candidatures reçues. Au total, 90 personnes se sont exprimées et Mme Nolet a été élue en récoltant 73,3 % des votes.

## 6. RAPPORT ANNUEL 2023

Le rapport annuel de 2023 a été déposé dans l'extranet du comité de vigilance. Les membres soulignent le fait que le document contient 706 pages et que son contenu est spécialisé ce qui rend l'exercice de son analyse fastidieuse.

Énergycycle résume que les constats font état d'une conformité des opérations.

**Question** : Est-ce que le rapport est vérifié par la firme comptable Malette ?

**Réponse** : La portion financière oui, mais les activités, travaux et opérations sont analysés par le ministère de l'Environnement. Il y a un exercice de comparaison avec les résultats des années précédentes et avec d'autres LET au Québec pour pouvoir se situer. Le ministère se penche entre autres sur le tonnage et les calculs pour les redevances financières.

**Question** : L'émission du rapport annuel est confiée à une firme externe, est-ce qu'il y a un processus d'appel d'offres pour l'octroi du contrat ?

**Réponse** : En fait, le rapport est rédigé par Énergycycle et ensuite une firme externe fait la vérification des données à titre d'auditeur indépendant, avant que le rapport soit remis au ministère de l'Environnement qui, lui aussi, le vérifie. Il n'y a pas d'appel d'offres pour ce contrat, il est octroyé de gré à gré. L'expérience justifie une telle pratique considérant que l'exercice exige des compétences et connaissances très spécialisées pour pouvoir utiliser les bons outils de calcul, une méthodologie rigoureuse dans la gestion des données et l'interprétation des résultats, de manière à pouvoir répondre avec diligence et précision aux questions du ministère de l'Environnement. Un tel exercice, s'il est soumis à la règle du plus bas soumissionnaire, peut faire ressortir gagnante une entreprise avec peu d'expérience qui engendre un lot de complication, retards et erreurs de calcul. Au Québec, il n'y a pas beaucoup de consultants qui ont cette spécialité.

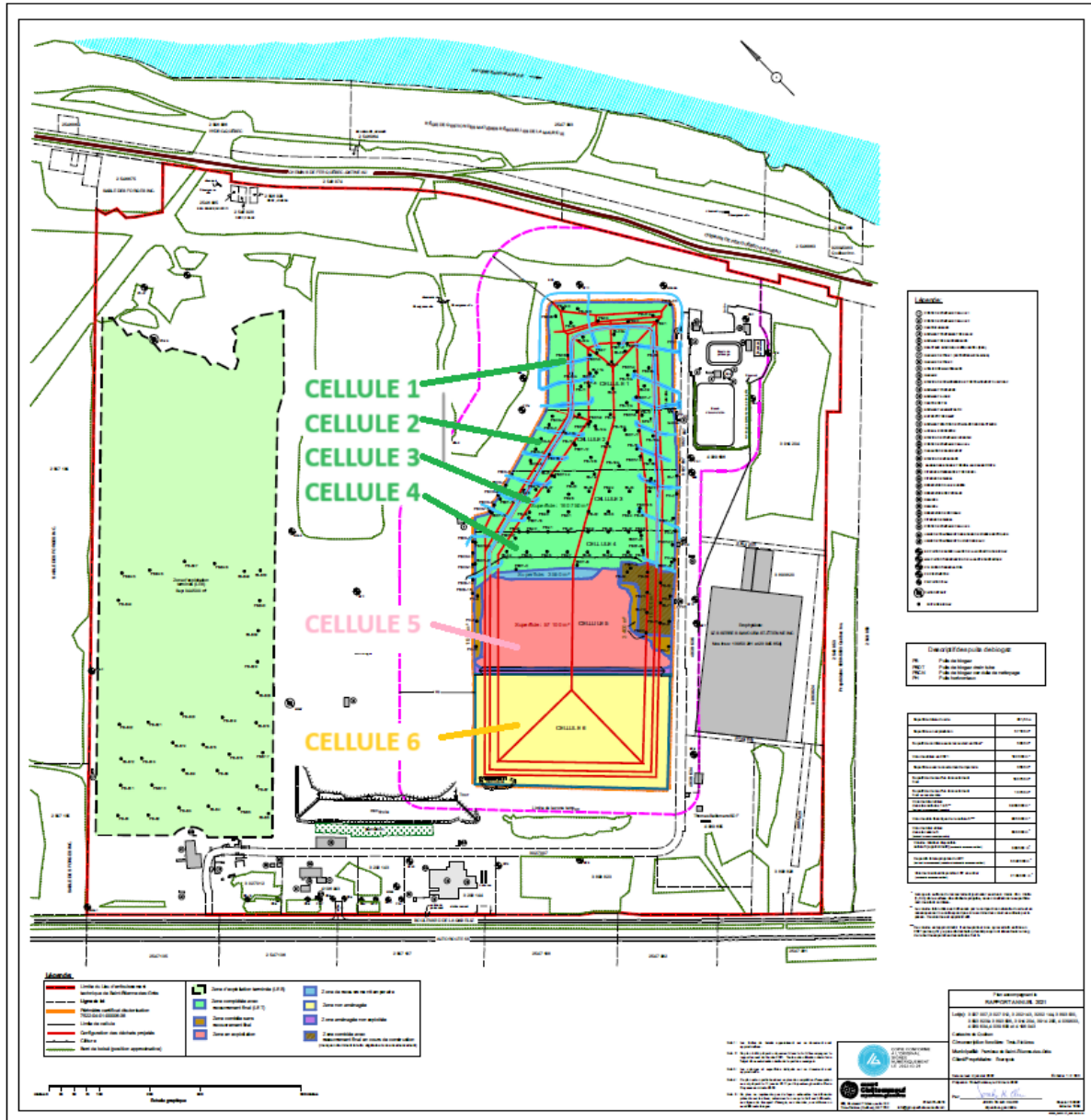
## 7. DÉPÔT ET SUIVI DES AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Aucun avis de non-conformité n'a été émis depuis le 20 février 2024.

**Question** : À quel endroit les membres du comité peuvent les voir ?

**Réponse** : Dans l'extranet, tous les documents s'y trouvent, donc les avis et les réponses de l'exploitant. Il s'agit d'une obligation du REIMR.

## 8. TRAVAUX ET ACTIVITÉS RÉALISÉS



**Biogaz :** Avec la météo du dernier hiver, les matières résiduelles n'ont pas gelé, ce qui a occasionné plus d'épisodes d'odeurs. Il y a 29 nouveaux puits de biogaz qui ont été installés et raccordés.

### Cellules :

# 6 - Au début du printemps, la dernière phase de construction a commencé. La pose des membranes du fond de la cellule est terminée et les travaux d'aménagement (ajout de sable, installation de la tuyauterie pour le captage du lixiviat, lit de pierre, etc.) se poursuivent.

# 4 - Suivi de l'affaissement constaté il y a 18 mois et qui provoque une accumulation d'eau : les travaux sur la première moitié de la cellule sont terminés pour corriger la situation. L'autre moitié sera corrigée prochainement, les travaux commenceront ce printemps et devraient se terminer à l'automne prochain.

# 4 et 5 - Jonction entre les cellules 4 et 5 : L'installation de membranes pour faire cette jonction est en cours.

**Traitement des eaux** : Pendant environ 1 semaine et demie, les opérations de traitement des eaux seront arrêtées. Les eaux de lixiviation, le filtrat du traitement des boues de fosses septiques et les autres eaux qui se rendent au traitement seront accumulés dans le bassin d'accumulation qui a la capacité de les recevoir pour cette période de temps. Une fois la maintenance du RBS terminée, le traitement sera reparti et les eaux accumulées seront traitées. La vidange des fosses septiques continuera durant la maintenance de l'unité principale (RBS) et les boues continueront à être traitées et valorisées.

**Question** : D'où viennent les eaux usées et les boues ?

**Réponse** : De plusieurs sources : la vidange des fosses septiques, le captage des eaux de lixiviation des cellules d'enfouissement, les eaux grises des bureaux administratifs, les Serres de Savoura et le condensat des biogaz.

**Question** : Est-ce qu'il y a des décanteurs extérieurs ?

**Réponse** : Non, la décantation est faite régulièrement. À la suite de relevés bathymétriques (technique pour mesurer la profondeur et le relief d'un bassin d'eau) dans les différents bassins, la vidange est faite si nécessaire, soit environ aux 5 ans.

**Construction des bureaux administratifs** : Les nouveaux bureaux administratifs sont en construction. Comme il y a une réforme dans la collective sélective et la responsabilité élargie des producteurs au Québec, l'industrie (ex. [Éco Entreprises Québec](#)) est en mouvance et a besoin de moderniser ses équipements et installations. Dans la région, [Groupe RCM](#) qui est co-proprétaire et gestionnaire du centre de tri (Récupération Mauricie) doit aussi s'adapter. Comme l'entreprise avait besoin de nouveaux bureaux, Énergycycle a fait le choix de laisser les siens et de bâtir d'autres bureaux mieux adaptés au besoin de son équipe. Récupération Mauricie occupera alors les anciens bureaux d'Énergycycle.

## 9. TONNAGE DE MATIÈRES REÇUES ET PRÉVISIONS

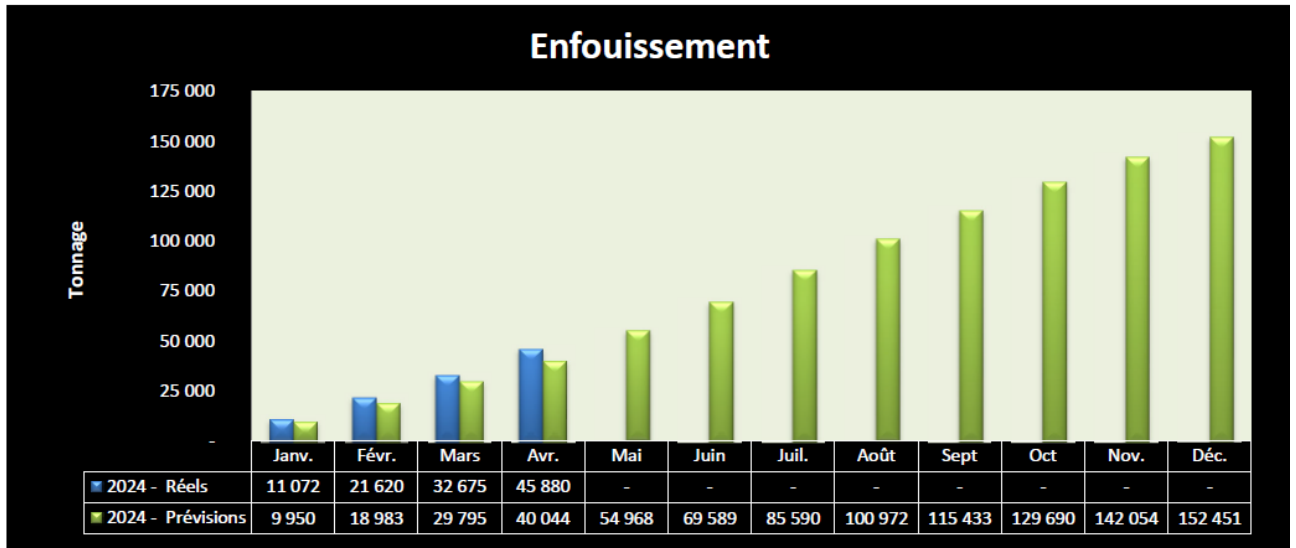
**Matières résiduelles** : Le réel est plus élevé que les prévisions en raison d'une augmentation de contrats, dont certains contrats spéciaux (ex. Hydro-Québec qui prévient de l'arrivée de quelques conteneurs qui pourraient contenir de l'amiante).

**Question** : Le LET peut-il recevoir des matières comme de l'amiante ?

**Réponse :** Oui, il est autorisé à le faire. Le protocole encadre les opérations d'enfouissement, ex. il y a un trou qui est créé, la matière est déposée et recouverte avant qu'il y ait de la compaction, l'amiante est aussi géolocalisé pour éviter qu'un puit de biogaz soit creusé à cet endroit.

**Question :** Y a-t-il d'autres produits dangereux ?

**Réponses :** Les espèces exotiques envahissantes sont traitées comme l'amiante, mais les autres ne sont pas admissibles. Les déchets biomédicaux peuvent être reçus une fois traités.

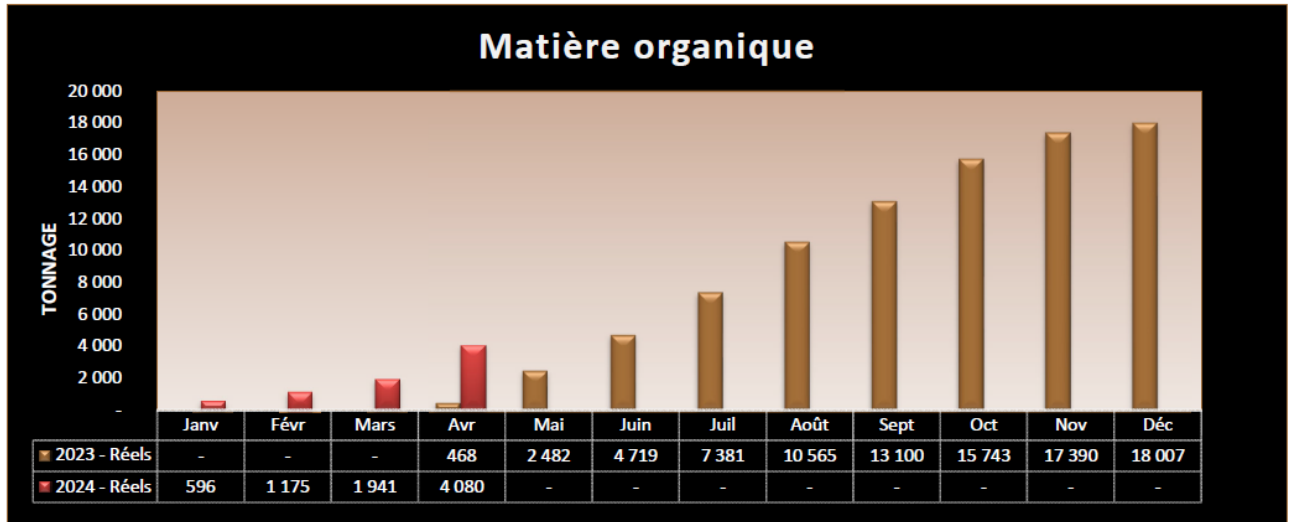


**Matières organiques :**

La participation est bonne et la comparaison avec l'année dernière est un peu difficile considérant que l'implantation de la collecte s'est faite graduellement (ex. avril à Trois-Rivières, mai à Shawinigan, etc.).

**Commentaires :** L'hiver, les matières organiques collent dans le fond des bacs et lorsque les camions les secouent, les bacs se brisent. Ce serait bien qu'Énercycle donne des trucs pour éviter ce problème.

**Réponse :** L'équipe des communications d'Énercycle avait proposé quelques trucs (ex. mettre des feuilles mortes dans le fond ou des boîtes de carton) qui avaient été transmis aux municipalités et rendus disponibles sur les plateformes d'Énercycle (ex. site internet et réseaux sociaux). La responsabilité de diffuser l'information est partagée entre Énercycle et les municipalités.



## 10. DEMANDES OU PLAINTES REÇUES

8 plaintes d'odeurs ont été inscrites au registre depuis la dernière rencontre. La plupart étaient causées par les travaux de forage et de connexion des puits de biogaz. Certaines plaintes étaient non fondées (ex. source des odeurs étant associées aux égouts municipaux et non au LET).

**Question :** Qu'est-ce que vous dites à la personne qui fait la plainte lors de la vérification ?

**Réponse :** Lorsque la plainte est fondée, on explique les travaux sur le site du LET et souvent les gens comprennent. C'est une occasion d'informer la population qu'il existe la plateforme infotravaux qui annonce les opérations du LET risquant de générer des nuisances. L'information est aussi reprise par la municipalité et diffusée sur l'application Car City et dans le journal local Le Stéphanois.

**Commentaire :** Le Stéphanois est un bon outil pour informer la population. La municipalité doit garder en tête que tout le monde n'a pas de cellulaire, il existe une fracture numérique qui isole les personnes moins habiles avec la téléphonie et les services internet. Il est important de ne pas les oublier et de penser à d'autres moyens de diffuser l'information, même s'il sera toujours difficile de joindre tout le monde.

**Question :** Est-ce qu'il y a un suivi qui est fait auprès du plaignant pour vérifier si la situation à l'origine de la plainte se serait reproduite, par exemple deux ou trois semaines après ?

**Réponse :** En ce moment, non. Le suivi est fait surplace et rapidement au moment du signalement. La plupart du temps, les gens sont satisfaits des explications. On pourrait demander aux citoyens : « Souhaitez-vous un suivi ? »

**Questions :** En partant de Trois-Rivières pour aller à Saint-Étienne-des-Grès, sur l'autoroute, est-ce que c'est normal qu'il y ait pratiquement toujours des odeurs?

**Réponse :** Sur l'autoroute, c'est possible, mais dans d'autres axes (ex. à St-Thomas sur le chemin des Terrasses), ce n'est pas souhaitable. Le facteur vent fait une différence importante sur la propagation des odeurs.

## 11.SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX

**11.1 Usine WAGA Energy :** Les activités se sont stabilisées depuis le début des opérations. Les arrêts pour la maintenance et les reprogrammations nécessaires sont moins fréquents. L'usine fonctionne à 91 % du temps (disponibilité) pour traiter les biogaz, alors que c'était 76 % en 2023. La cible selon le contrat de l'entreprise responsable des opérations est de 95 % de disponibilité. En deçà de ce pourcentage, WAGA paye une pénalité à Énercycle.

**Question :** Est-ce que le volume de biogaz à traiter est en augmentation ?

**Réponse :** Oui et des discussions sont en cours pour considérer une expansion de l'usine WAGA.

**Question :** Quand le biogaz va à la torchère, est-ce WAGA perd de la disponibilité ?

**Réponse :** Non, parce que le LET fourni plus de biogaz que ce que WAGA peut raffiner, alors ce n'est pas parce que la torchère fonctionne que cela signifie que l'usine de WAGA n'est pas en train d'opérer.

**Question :** Quel est l'impact des biogaz et de la torchère sur la qualité de l'air ?

**Réponse :** Chaque année, il y a des essais d'efficacité de la torchère qui sont réalisés pour s'assurer que les composantes soient détruites à au moins 98 % et que ce soit uniquement du CO<sub>2</sub> qui soit relâché. Les composés organiques (autre que le méthane) doivent aussi être détruits comme pour la torchère.

**Question :** Pourquoi il y a des camions d'Énercycle près de l'usine de WAGA ?

**Réponse :** C'est le stationnement pour les employés.

**11.2 Usine de biométhanisation sèche :** En ce moment, le projet est rendu à l'étape des études d'ingénierie et d'impacts environnementaux avec le ministère de l'Environnement. L'entrée en fonction de l'usine ne sera pas avant avril 2026.

**11.4 Surveillance et vérification environnementale du biogaz :** La campagne sera faite dans les prochaines semaines. À suivre.



**11.5 Vérification et calibrage du réseau de captage du biogaz** : Tout est conforme.

**11.6 Surveillance environnementale du biogaz** : Tout est conforme.

## 12. ACTUALITÉ

**12.1 PFAS<sup>1</sup> et les LET** : Des articles dans l'actualité au début du mois de mai abordent le lien entre les LET et les contaminants dits éternels (PFAS) que l'on trouve dans les eaux des usines.

Les nouveaux polluants émergents dits éternels, sont utilisés notamment pour donner un caractère étanche aux produits (ex. crème solaire, antiadhésif, bottes de caoutchouc, imperméables, poêle en téflon, etc.) et l'on observe une accumulation de PFAS dans les usines de traitement des eaux, dans les boues étendues dans les champs, etc.

En 2019, le ministère de l'Environnement tente de faire un état des lieux pour voir la quantité et les rejets observés. Le ministère de l'Environnement est en démarche pour trouver la méthodologie d'échantillonnage et accréditer les bons laboratoires pour être capable d'avoir des analyses et des résultats crédibles. Il faut revoir l'usage du PFAS en aval dans les objets du quotidien avant de voir comment le traiter en amont.

**Question** : La nappe phréatique où il y a un petit lac à Saint-Étienne-des-Grès est-elle vulnérable aux rejets du LET ?

**Réponse** : Non.

## 13. VARIA

**13.1 Présentation d'un projet pour la phase II du LET** : À la dernière réunion du conseil d'administration d'Énercycle, le projet pour la phase II du LET a été annoncé. Les premières étapes à être effectuées pour la phase II sont, rencontre de la mairesse de Saint-Étienne-des-Grès et de la directrice générale pour avoir une première présentation le (3 juin) et expliquer l'ordre du jour, par la suite le conseil municipal de St-Étienne (10 juin) et finalement, Énercycle aimerait que les membres du comité de vigilance soient également informés et propose de planifier une rencontre au début de l'été au lieu d'attendre à l'automne prochain.

**13.2 Règles de fonctionnement** : Il est proposé d'actualiser le document en apportant trois modifications :

- 1) Enlever la limite de 2 rencontres pour le citoyen-observateur
- 2) Clarifier le processus de nomination de la présidence
- 3) Corriger la coquille qui fait référence à la MRC des Chenaux plutôt qu'à la MRC de Maskinongé

---

<sup>1</sup> Institut national de la santé publique du Québec (INSPQ), [PFAS : définition et utilisation](#), dernière mise à jour le 17 août 2023.

Pour la partie qui concerne l'affichage et la communication, plusieurs suggestions sont faites pour augmenter la portée du partage d'information (ex. le Babillard de Saint-Étienne-des-Grès sur Facebook. L'idée de préparer un sondage pour la population afin de savoir si elle est satisfaite du travail du comité de vigilance et comment l'information pourrait être mieux communiquée, est également mentionnée.

**13.3 Comité de vigilance du LET de Champlain** : M. Martin Nolet souhaite signifier au comité de vigilance du LET de Champlain son intérêt à assister à l'une de ses rencontres à titre d'observateur pour comparer les fonctionnements et les informations qui y sont transmises. La secrétaire transmettra cette demande à la présidence du comité.

**13.3 Visite du LET** : Les membres du comité sont invités à faire une visite du LET le 3 juin à 11 h. Pour les personnes qui ne sont pas disponibles, elles peuvent faire une demande pour trouver une autre date en contactant directement Énercycle.

#### **14. PROCHAINE RENCONTRE**

Le 2 juillet 2024 à 19 h.

#### **15. LEVÉE DE LA RÉUNION**

Il est proposé par M. Johanne et appuyé par Mme Daneau de lever la réunion à 21 h 07.

---



Mme Lauréanne Daneau, secrétaire  
Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès

## Tableau des suivis

Date du pv	Éléments à suivre	État
28 mai 2024	<p><b>Modifier les statuts et règles de fonctionnement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Limite de rencontre pour la personne du siège citoyenne-observateur</li> <li>- Préciser les modalités de la nomination de la présidence du comité</li> <li>- Corriger la coquille de la MRC des Chenaux</li> </ul> <p>Responsable : Lauréanne Daneau</p>	
	<p><b>Carte du site :</b> lors des prochaines réunions, avoir une carte du site du LET pour mieux visualiser l'endroit des travaux et opérations.</p> <p>Responsable : Stéphane Comtois</p>	
	<p><b>Validation des plaintes :</b> développer le réflexe lors des déplacements de l'équipe d'Énercycle pour valider ou invalider une plainte d'odeur, d'offrir à la personne qui a fait le signalement, si elle souhaite avoir un suivi.</p> <p>Responsable : Énercycle</p>	
	<p><b>Sondage à la population :</b> lancer un questionnaire pour sonder l'appréciation de la population locale du travail du comité de vigilance, obtenir des commentaires et pistes d'amélioration, notamment en matière de communication.</p> <p>Responsable : à définir.</p>	
	<p><b>Comité de vigilance du LET de Champlain :</b> demander si le représentant citoyen peut assister à titre d'observateur à l'une de ses rencontres pour comparer les fonctionnements.</p> <p>Responsable : Lauréanne Daneau</p>	